

L'INPI a détecté une pièce justificative
et a procédé à son retrait dans le document.

SCI 26

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

AU CAPITAL DE 260 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 43, rue Marcel Dassault

93140 Bondy

RCS BOBIGNY : B 820 505 782

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le quinze avril,



Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la lettre de convocation à l'associé,
- le rapport du gérant,
- les statuts,
- la feuille de présence,
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- **Réduction du capital social,**
- **Modification corrélatrice des statuts,**
- **Pouvoirs à donner.**

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de procéder à une réduction du capital social d'une somme de 257 400 EUROS, pour le porter de 260 000 EUROS à 2 600 EUROS.

Cette réduction de capital est réalisée au moyen de la réduction de la valeur nominale des 2 600 parts sociales, de 100 € à 1 € l'une.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article n°6 des statuts :

ARTICLE N°6 - Capital social :

Le capital social est fixé à la somme de 2 600 euros.

Il est divisé en 2 600 parts sociales d'1 euro l'une, numérotées de 1 à 2 600 parts réparties entre les associés en proportion de leurs droits, savoir :

DS
RIMK

Paraphe
Paraphe
MR

- **SAS ROBINE INVEST**
à concurrence de 1 300 parts sociales
numérotées de 1 à 1 300 ci
1 300 parts

- **Madame Mathilde ROBINE**
à concurrence de 650 parts sociales
numérotées de 1301 à 1950 ci
650 parts

- **Madame Emilie ROBINE**
à concurrence de 650 parts sociales
numérotées de 1951 à 2600 ci
650 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social 2600 parts

Les associés déclarent que ces parts sont réparties entre eux dans les proportions ci-dessus indiquées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à vingt heures et trente minutes.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par tous les associés.

Signé par :


4C2EE0046CA34A4...

Signé par :

FBB9C1953CE3434...

DocuSigned by:
ROBINE INVEST MARC ROBINE
0C8D5B3273A5426...

DS


Paraphe

MR